

Séance ordinaire du 24 mai 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-019

Objet : Acquisition des parcelles de M. HERIARD DUBREUILH

Date de la convocation et de l'affichage : lundi 19 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 10

Pour : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mai, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	Xx			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre		X		MERLE Alexandre
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan		X		MAILLET Jacques
TRUCHE Nadine	X			

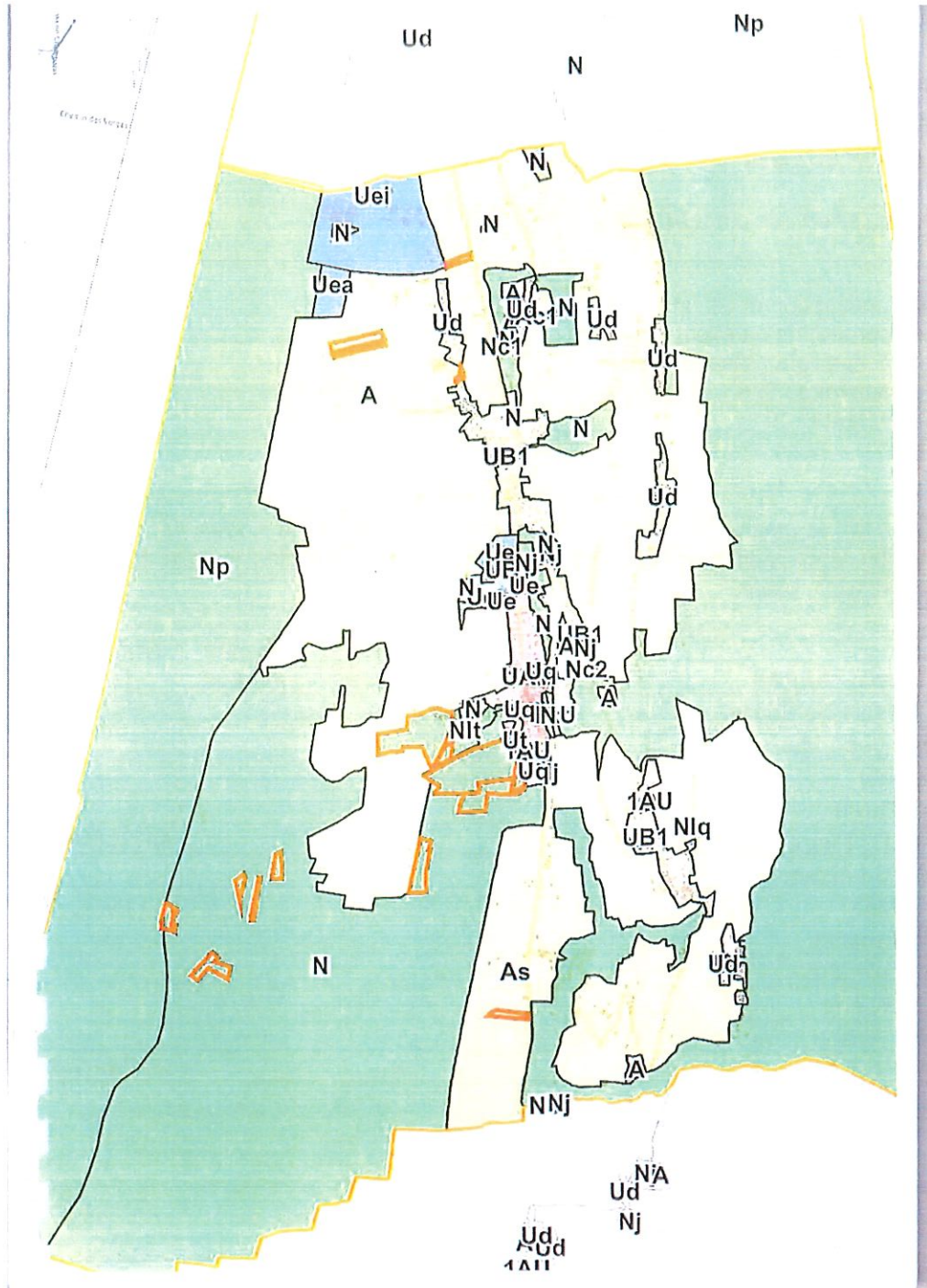
A été nommé secrétaire de séance : TRUCHE Nadine

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle le contexte et l'intérêt du rachat des terrains de M. HERIARD DUBREUILH pour les projets de la commune et notamment l'aménagement du centre bourg et du plan d'eau.

. Plan de situation (point de localisation en orange)



Les parcelles concernées et leur valeur sont les suivantes :

Section	Numéro	Surface cadastrale (m ²)	Types de peuplements	Surface occupée sur la parcelle (m ²)
ZX	7	50667	Peupleraie	50667
ZX	24	4109	Peupleraie	4109
ZX	21	833	Taillis	833
E	685	64793	Friche	64793
E	45	19405	Friche	19405
AN	47	3280	Friche	3280
E	75	689	Friche	689
E	197	4790	Peupleraie	4790
ZV	29	15078	Friche	15078
E	288	4336	Friche	4336
E	298	2040	Friche	2040
E	358	2437	Taillis	2437
E	720	1336	Taillis	1336
E	333	5265	Peupleraie	5265
E	383	9520	Jeune plantation	9520
				18 ha 85 a 78 ca
Total avec parcelles agricoles				20 ha 86 a 01 ca

Il a été proposé aux propriétaires un prix d'achat de :

- 0.35 €/m² soit un montant total de 66 002.30 € pour les parcelles boisées,
- 0.50 €/m² soit un montant total de 10 011.50 € pour les parcelles agricoles.

Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** l'acquisition de tous les terrains de M. HERIARD DUBREUILH sur la commune de Serrières en Chautagne au prix de 76 013.80 €, les frais d'acte seront en sus,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

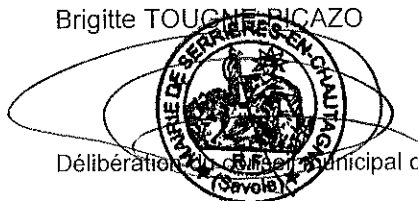
Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 24 mai 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 26 mai 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 26 mai 2025.

Le Maire
Brigitte TOUGHÉ-BICAZO

Le Secrétaire de séance
Nadine TRUCHE



Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le



ID : 073-217302868-20250524-202519-DE

